

Bilan retraite

Etude réalisée sur une base d'évaluation au 13 janvier 2016,

à l'attention de :
Monsieur Laurent MARTIN

Votre conseiller :

Monsieur Quentin GUÉZÉNEC
Dirigeant

Prominis
Les Satellites
15, avenue Georges Clémenceau
06000 NICE

Tel : 09 72 58 33 53
Email : contact@prominis.fr

N° ORIAS : 14005261

Sommaire

ANALYSE DE VOTRE SITUATION	3
Synthèse des prestations retraite	4
RETRAITE - MONSIEUR MARTIN	5
Reconstitution de carrière	6
Détail des prestations retraite	8
Pension de base	9
Revenu annuel moyen	13
Nombre de trimestres d'assurance.....	15
Comparatif retraite	17

Analyse de votre situation

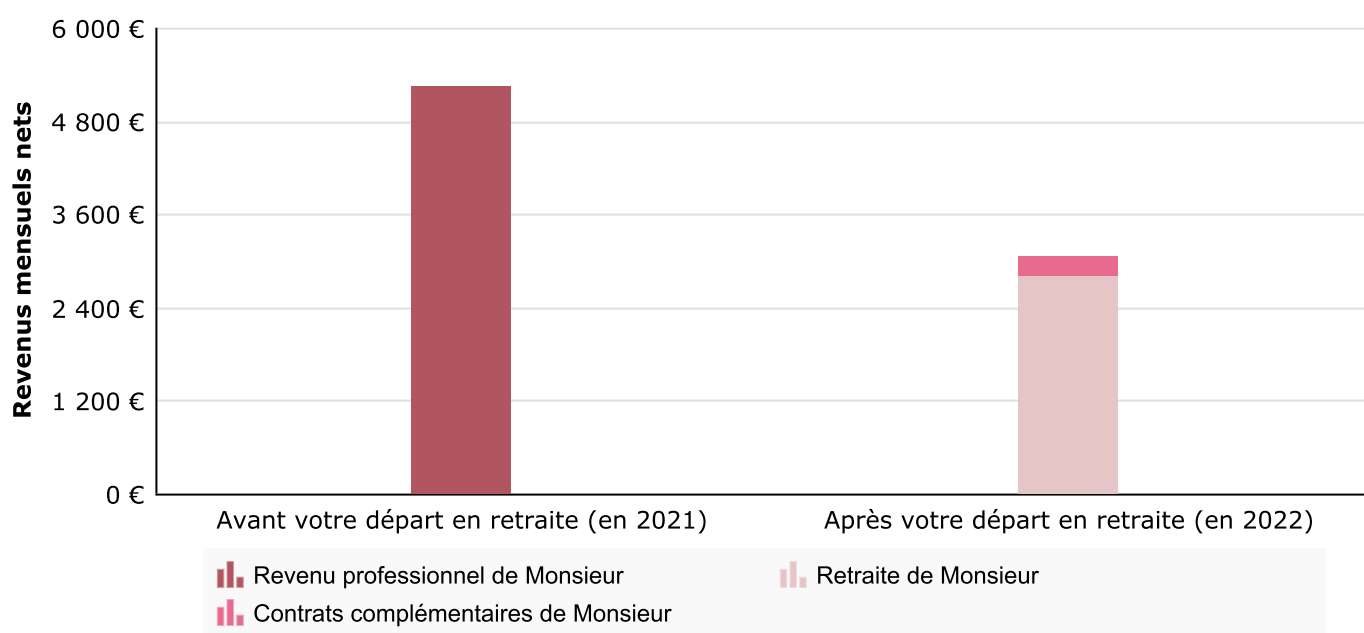
Synthèse des prestations retraite

Monsieur MARTIN, vous envisagez de partir à la retraite à **63 ans et 4 mois (le 1er janvier 2022)**.

	Monsieur
Revenu professionnel net mensuel (1)	5 255 €
Retraite nette mensuelle	3 057 €
Régime(s) de base	1 370 €
Régime(s) complémentaire(s)	1 441 €
Rentes des contrats collectifs et personnels	246 €
Taux de remplacement des revenus	58 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus mensuels suite à votre départ en retraite.



Monsieur MARTIN					
Départ en retraite à ... et 4 mois	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans
Retraite nette mensuelle (1)	991 €	2 643 €	2 811 €	2 922 €	3 043 €
Taux de remplacement (2)	19 %	51 %	53 %	55 %	57 %

(1) Retraite nette mensuelle servie par les régimes obligatoires.

(2) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes des contrats collectifs et personnels dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

Retraite - Monsieur MARTIN

Reconstitution de carrière

Monsieur MARTIN

Données personnelles

Monsieur MARTIN, vous êtes né le 20 août 1958

Vous avez un enfant qui ne sera plus à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/01/1980-31/12/1985	Début carrière
01/01/1986-31/12/1986	Inactif (chômage)
01/01/1987-31/12/1992	Salarié cadre
01/01/1993-31/12/1993	Inactif (chômage)
01/01/1994-31/12/2015	Salarié cadre
01/01/2016-31/12/2021	Gérant majoritaire de sté commerciale

Vous pourrez bénéficier d'une retraite de base à taux plein le 1er janvier 2022.

Détail des périodes d'activités

Début carrière du 01/01/1980 au 31/12/1985

Vous avez exercé la profession de Début carrière du 01/01/1980 au 31/12/1985.

Votre revenu brut annualisé en 1980 s'élevait à 23 160 F. En 1985, il s'élevait à 106 740 F.

ARRCO

Nombre de points (régime unifié) :	4 927, au 31/12/2014
Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,40 %, en 1980
	4,60 %, en 1985
Taux de cotisation(*) Tranche B :	4,40 %, en 1980
	4,60 %, en 1985

(*) Il s'agit de taux appelés.

Inactif (chômage) du 01/01/1986 au 31/12/1986

Vous étiez chômeur du 01/01/1986 au 31/12/1986.

Salarié cadre du 01/01/1987 au 31/12/1992

Vous avez exercé la profession de salarié cadre du 01/01/1987 au 31/12/1992.

Votre revenu net annualisé en 1987 s'élevait à 97 559 F. En 1992, il s'élevait à 160 377 F.

ARRCO

Nombre de points (régime unifié) :	4 927, au 31/12/2014
Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,70 %, en 1987
	5,00 %, en 1992

AGIRC

Nombre de points Tranche B :	22 804, au 31/12/2014
Taux de cotisation(*) Tranche B :	8,80 %, en 1987
	9,36 %, en 1992
Taux de cotisation(*) Tranche C :	8,80 %, en 1987
	9,36 %, en 1992

(*) Il s'agit de taux appelés.

Inactif (chômage) du 01/01/1993 au 31/12/1993

Vous étiez chômeur du 01/01/1993 au 31/12/1993.

Salarié cadre du 01/01/1994 au 31/12/2015

Vous avez exercé la profession de salarié cadre du 01/01/1994 au 31/12/2015.

Votre revenu brut annualisé en 1994 s'élevait à 26 250 F. En 2015, il s'élevait à 46 775 €.

ARRCO

Nombre de points (régime unifié) :	4 927, au 31/12/2014
Taux de cotisation(*) Tranche A :	5,00 %, en 1994
	7,75 %, en 2015

AGIRC

Nombre de points Tranche B :	22 804, au 31/12/2014
Taux de cotisation(*) Tranche B :	12,10 %, en 1994
	20,55 %, en 2015
Taux de cotisation(*) Tranche C :	12,10 %, en 1994
	20,55 %, en 2015

(*) Il s'agit de taux appelés.

Gérant majoritaire de sté commerciale du 01/01/2016 au 31/12/2021

Vous exercez la profession de Gérant majoritaire de sté commerciale depuis le 01/01/2016.

Votre revenu net annualisé en 2016 s'élève à 60 000 €.

Vous envisagez de cesser cette activité le 31/12/2021 à votre départ en retraite (au taux plein).

Détail des prestations retraite

Monsieur MARTIN

Prestations versées par les régimes obligatoires

Vous souhaitez prendre votre retraite le 01/01/2022.

Les prestations de retraite présentées ci-dessous, déterminées en fonction de la réglementation actuelle, vous seront versées par les régimes obligatoires à votre départ en retraite. Ces prestations se substituent à vos revenus d'activité mais ne seront probablement pas équivalentes.

Le calcul de votre future retraite vous permet donc d'évaluer si votre pouvoir d'achat sera maintenu après votre cessation d'activité. Vous pouvez alors anticiper un éventuel décalage entre votre train de vie actuel et futur en prenant dès à présent les dispositions permettant de diminuer ou de supprimer cet éventuel écart de revenus.

La retraite présentée est calculée avec les coefficients viagers sur les pensions ARRCO/AGIRC et sera servie à compter du 01/01/2025. Avant cette date vous percevrez une retraite mensuelle brute s'élevant à 2 921 €.

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle (Brut)	Taux de réversion
Régime général de la Sécurité sociale			1 244 €	1,000	0,00 %	1 244 €	0 %
RSI - Commerçants			235 €	1,000	0,00 %	235 €	0 %
Total régimes de base			1 479 €			1 479 €	
ARRCO							
Caisse ARRCO	5 081	1,1900	504 €	1,000	0,00 %	504 €	0 %
AGIRC							
Tranche B	23 074	0,4139	796 €	1,000	0,00 %	796 €	0 %
Tranche C	4 285	0,4139	148 €	0,842	0,00 %	125 €	0 %
RCI - Artisans et commerçants	1 574	1,1203	147 €	1,000	0,00 %	147 €	0 %
Total régimes complémentaires			1 595 €			1 572 €	

Revenu mensuel brut de fin de carrière	7 578 €
Soit un revenu net de ...	5 255 €
Pension de retraite mensuelle brute	3 051 €
Soit une pension de retraite nette au 01/01/2025 de ...	2 811 €

Pension de base

Période(s) Salarié de Monsieur MARTIN

La pension de base du régime général de la **Sécurité Sociale** s'établit à partir de la formule suivante :

$\text{Salaire annuel moyen} \times \text{Taux de la pension} \times (\text{Nombre de trimestres Sécurité sociale} / \text{Durée de référence})$

Salaire annuel moyen (SAM)

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne des salaires que vous avez perçus au cours des "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos salaires les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos salaires inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Le nombre d'années à retenir varie de 10 à 25, en fonction de l'année de naissance de l'assuré.

Monsieur MARTIN, vous êtes né en 1958, le SAM serait donc calculé sur les 25 meilleures années.

Vous cotisez par ailleurs (ou avez cotisé) à un autre régime de Sécurité sociale, votre SAM sera donc réduit proportionnellement à votre durée d'activité et calculé sur vos 21 meilleures années.

Votre **SAM** s'élève à **34 861,82 €**.

Nombre de trimestres Sécurité Sociale

Le nombre de trimestres Sécurité Sociale correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres Sécurité Sociale acquis par cotisation (1)	135
Nombre de trimestres assimilés (2)	8
Nombre de trimestres acquis par majoration (3)	0
Nombre total de trimestres Sécurité Sociale	143

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Le nombre de trimestres assimilés correspond aux trimestres validés gratuitement durant les périodes de chômage, service militaire ou congés maladie.

(3) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Monsieur MARTIN, vous êtes né en 1958 et souhaitez partir en retraite en 2022 ; votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres**.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre de la Sécurité Sociale (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres Sécurité Sociale	143
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	24
Nombre de trimestres tous régimes confondus	167
Nombre de trimestres exigés	167

Taux de la pension

Vous envisagez de partir à la retraite à **63 ans et 4 mois** ; votre pension sera donc liquidée au taux plein, à **50 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **14 925,87 €**, soit :
 $34\,861,82 \text{ €} \times 50,00 \% \times (143 / 167)$

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **14 925,87 € par an, soit 1 243,82 € par mois**.

Période(s) Commerçant de Monsieur MARTIN

La pension du régime de base des **commerçants** s'établit à partir de la formule suivante :

Revenu annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres RSI - Commerçants / Durée de référence)

Revenu annuel moyen (RAM)

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne des revenus que vous avez perçus au cours des "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos revenus les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos revenus inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Le nombre d'années à retenir varie de 10 à 25, en fonction de l'année de naissance de l'assuré.

Monsieur MARTIN, vous êtes né en 1958, le RAM serait donc calculé sur les 25 meilleures années.

Vous cotisez par ailleurs (ou avez cotisé) à un autre régime de Sécurité sociale, votre RAM sera donc réduit proportionnellement à votre durée d'activité et calculé sur vos 4 meilleures années.

Votre **RAM** s'élève à **39 228,00 €**.

Nombre de trimestres RSI - Commerçants

Le nombre de trimestres RSI - Commerçants correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres RSI - Commerçants acquis par cotisation (1)	24
Nombre de trimestres acquis par majoration (2)	0
Nombre total de trimestres RSI - Commerçants	24

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Monsieur MARTIN, vous êtes né en 1958 et souhaitez partir en retraite en 2022 ; votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres**.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre de la RSI - Commerçants (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres RSI - Commerçants	24
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	143
Nombre de trimestres tous régimes confondus	167
Nombre de trimestres exigés	167

Taux de la pension

Vous envisagez de partir à la retraite à **63 ans et 4 mois** ; votre pension sera donc liquidée au taux plein, à **50 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **2 818,78 €**, soit :

$39\,228,00 \text{ €} \times 50,00 \% \times (24 / 167)$

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **2 818,78 € par an, soit 234,90 € par mois.**

Revenu annuel moyen

Période(s) Salarié de Monsieur MARTIN

Le salaire annuel moyen (SAM) correspond à la moyenne de vos 21 meilleurs salaires, inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les salaires sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Salaires (1) mensuels moyens	Salaires (2) mensuels moyens (€)	Salaires (3) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (4)	Coefficients de revalorisation	Salaires (5) plafonnés revalorisés (€)	Les 21 meilleurs (6) salaires (€)
1980	1 930,00 F	294,22 €	3 530,71 €	9 165,23 €	2,453	8 660,85 €	
1981	4 216,83 F	642,85 €	7 714,22 €	10 482,39 €	2,166	16 709,02 €	
1982	2 302,08 F	350,95 €	4 211,40 €	12 503,87 €	1,934	8 144,84 €	
1983	5 755,50 F	877,42 €	10 529,04 €	13 976,53 €	1,825	19 215,49 €	
1984	8 050,92 F	1 227,35 €	14 728,25 €	15 183,92 €	1,730	25 479,87 €	
1985	8 895,00 F	1 356,03 €	16 272,40 €	16 272,41 €	1,658	26 979,65 €	
1986				17 104,78 €	1,621		
1987	10 641,36 F	1 622,26 €	19 467,18 €	17 809,09 €	1,562	27 817,79 €	
1988	10 922,77 F	1 665,16 €	19 981,99 €	18 348,76 €	1,525	27 981,85 €	
1989	10 281,41 F	1 567,39 €	18 808,69 €	19 098,81 €	1,471	27 667,59 €	
1990	16 397,14 F	2 499,72 €	29 996,73 €	19 976,92 €	1,432	28 606,94 €	
1991	16 949,99 F	2 584,00 €	31 008,11 €	21 001,38 €	1,409	29 590,94 €	
1992	17 493,14 F	2 666,81 €	32 001,74 €	21 970,95 €	1,365	29 990,34 €	
1993				22 839,91 €	1,365		
1994	2 187,50 F	333,48 €	4 001,78 €	23 342,99 €	1,340	5 362,39 €	
1995	14 487,25 F	2 208,56 €	26 502,80 €	23 772,90 €	1,324	31 475,31 €	31 475,31 €
1996	17 416,67 F	2 655,15 €	31 861,84 €	24 577,83 €	1,292	31 754,55 €	31 754,55 €
1997	18 770,73 F	2 861,57 €	34 338,95 €	25 099,21 €	1,278	32 076,79 €	32 076,79 €
1998	20 083,33 F	3 061,68 €	36 740,21 €	25 776,08 €	1,264	32 580,96 €	32 580,96 €
1999	19 333,33 F	2 947,34 €	35 368,17 €	26 471,25 €	1,250	33 089,06 €	33 089,06 €
2000	50 587,30 F	7 711,98 €	92 543,81 €	26 892,01 €	1,244	33 453,66 €	33 453,66 €
2001	20 416,67 €	20 416,66 €	245 000,00 €	27 349,35 €	1,219	33 338,85 €	33 338,85 €
2002	3 083,33 €	3 083,33 €	37 000,00 €	28 224,00 €	1,192	33 643,00 €	33 643,00 €
2003	3 083,33 €	3 083,33 €	37 000,00 €	29 184,00 €	1,173	34 232,83 €	34 232,83 €
2004	3 161,67 €	3 161,66 €	37 940,00 €	29 712,00 €	1,154	34 287,64 €	34 287,64 €
2005	3 166,67 €	3 166,66 €	38 000,00 €	30 192,00 €	1,134	34 237,72 €	34 237,72 €
2006	3 250,00 €	3 250,00 €	39 000,00 €	31 068,00 €	1,115	34 640,82 €	34 640,82 €
2007	3 416,67 €	3 416,66 €	41 000,00 €	32 184,00 €	1,096	35 273,66 €	35 273,66 €
2008	3 583,33 €	3 583,33 €	43 000,00 €	33 276,00 €	1,084	36 071,18 €	36 071,18 €
2009	3 683,91 €	3 683,91 €	44 206,97 €	34 308,00 €	1,075	36 881,10 €	36 881,10 €
2010	3 687,40 €	3 687,39 €	44 248,79 €	34 620,00 €	1,065	36 870,29 €	36 870,29 €
2011	3 743,71 €	3 743,70 €	44 924,51 €	35 352,00 €	1,056	37 331,71 €	37 331,71 €
2012	3 823,02 €	3 823,01 €	45 876,22 €	36 372,00 €	1,035	37 645,01 €	37 645,01 €
2013	3 897,95 €	3 897,94 €	46 775,39 €	37 032,00 €	1,014	37 550,44 €	37 550,44 €
2014	3 897,95 €	3 897,94 €	46 775,39 €	37 548,00 €	1,001	37 585,54 €	37 585,54 €
2015	3 897,95 €	3 897,94 €	46 775,39 €	38 040,00 €	1,001	38 078,03 €	38 078,03 €
2016				38 616,00 €	1,000		
2017				39 228,00 €	1,000		
2018				39 228,00 €	1,000		
2019				39 228,00 €	1,000		
2020				39 228,00 €	1,000		
2021				39 228,00 €	1,000		
2022				39 228,00 €	1,000		
Moyenne des 21 salaires annuels plafonnés revalorisés SAM :							34 861,82 €

(1) Salaires bruts mensuels exprimés dans la devise renseignée.

(2) Salaires bruts mensuels exprimés en euros.

(3) Salaires bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(4) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(5) Salaires annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

(6) Salaires retenus pour le calcul de la pension : le nombre d'années retenues évolue de 10 à 25 selon la date d'effet de la pension et l'année de naissance de l'assuré.

Période(s) Commerçant de Monsieur MARTIN

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne de vos 4 meilleurs revenus, inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Revenus (1) mensuels moyens	Revenus (2) mensuels moyens (€)	Revenus (3) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (4)	Coefficients de revalorisation	Salaires (5) plafonnés revalorisés (€)	Les 4 meilleurs (6) revenus (€)
2016	5 000,00 €	5 000,00 €	60 000,00 €	38 616,00 €	1,000	38 616,00 €	
2017	5 050,00 €	5 050,00 €	60 600,00 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2018	5 100,50 €	5 100,50 €	61 206,00 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2019	5 151,51 €	5 151,50 €	61 818,06 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2020	5 203,02 €	5 203,02 €	62 436,24 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2021	5 255,05 €	5 255,05 €	63 060,60 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	
2022				39 228,00 €	1,000		
Moyenne des 4 revenus annuels plafonnés revalorisés RAM :							39 228,00 €

(1) Revenus bruts mensuels exprimés dans la devise renseignée.

(2) Revenus bruts mensuels exprimés en euros.

(3) Revenus bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(4) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(5) Revenus annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

(6) Revenus retenus pour le calcul de la pension : le nombre d'années retenues évolue de 10 à 25 selon la date d'effet de la pension et l'année de naissance de l'assuré.

Nombre de trimestres d'assurance

Période(s) Salarié de Monsieur MARTIN

Année	Salaires annuels (1)	Montants de référence (2)	Trimestres Sécurité Sociale (3)	Trimestres assimilés (4)	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes confondus (5)
1980	3 530,71 €	394,23 €	4			4
1981	7 714,22 €	450,94 €	4			4
1982	4 211,40 €	553,39 €	4			4
1983	10 529,04 €	618,64 €	4			4
1984	14 728,25 €	694,56 €	4			4
1985	16 272,40 €	742,73 €	4			4
1986		793,95 €		4		4
1987	19 467,18 €	820,79 €	4			4
1988	19 981,99 €	848,84 €	4			4
1989	18 808,69 €	876,89 €	4			4
1990	29 996,73 €	911,95 €	4			4
1991	31 008,11 €	973,84 €	4			4
1992	32 001,74 €	995,80 €	4			4
1993		1 038,48 €		4		4
1994	4 001,78 €	1 061,96 €	3			3
1995	26 502,80 €	1 084,22 €	4			4
1996	31 861,84 €	1 127,51 €	4			4
1997	34 338,95 €	1 155,86 €	4			4
1998	36 740,21 €	1 202,21 €	4			4
1999	35 368,17 €	1 226,30 €	4			4
2000	92 543,81 €	1 241,54 €	4			4
2001	245 000,00 €	1 281,18 €	4			4
2002	37 000,00 €	1 334,00 €	4			4
2003	37 000,00 €	1 366,00 €	4			4
2004	37 940,00 €	1 438,00 €	4			4
2005	38 000,00 €	1 522,00 €	4			4
2006	39 000,00 €	1 606,00 €	4			4
2007	41 000,00 €	1 654,00 €	4			4
2008	43 000,00 €	1 688,00 €	4			4
2009	44 206,97 €	1 742,00 €	4			4
2010	44 248,79 €	1 772,00 €	4			4
2011	44 924,51 €	1 800,00 €	4			4
2012	45 876,22 €	1 844,00 €	4			4
2013	46 775,39 €	1 886,00 €	4			4
2014	46 775,39 €	1 429,50 €	4			4
2015	46 775,39 €	1 441,50 €	4			4
2016		1 450,50 €			4	4
2017		1 450,50 €			4	4
2018		1 450,50 €			4	4
2019		1 450,50 €			4	4
2020		1 450,50 €			4	4
2021		1 450,50 €			4	4
2022		1 450,50 €			4	4
Total			135	8	24	167

(1) Salaires annuels (proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année) au titre des périodes Salarié.

(2) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre Sécurité Sociale).

(3) Il s'agit de la durée d'assurance à la Sécurité Sociale. Elle n'inclut pas les majorations de trimestres.

(4) Trimestres validés gratuitement au titre de période de chômage, service militaire, congé maladie, inactivité...

(5) Trimestres tous régimes confondus limités à 4 par an.

Période(s) Commerçant de Monsieur MARTIN

Année	Revenus annuels (1)	Montants de référence (2)	Trimestres (3)	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes confondus (4)
1980		394,23 €		4	4
1981		450,94 €		4	4
1982		553,39 €		4	4
1983		618,64 €		4	4
1984		694,56 €		4	4
1985		742,73 €		4	4
1986		793,95 €		4	4
1987		820,79 €		4	4
1988		848,84 €		4	4
1989		876,89 €		4	4
1990		911,95 €		4	4
1991		973,84 €		4	4
1992		995,80 €		4	4
1993		1 038,48 €		4	4
1994		1 061,96 €		3	3
1995		1 084,22 €		4	4
1996		1 127,51 €		4	4
1997		1 155,86 €		4	4
1998		1 202,21 €		4	4
1999		1 226,30 €		4	4
2000		1 241,54 €		4	4
2001		1 281,18 €		4	4
2002		1 334,00 €		4	4
2003		1 366,00 €		4	4
2004		1 438,00 €		4	4
2005		1 522,00 €		4	4
2006		1 606,00 €		4	4
2007		1 654,00 €		4	4
2008		1 688,00 €		4	4
2009		1 742,00 €		4	4
2010		1 772,00 €		4	4
2011		1 800,00 €		4	4
2012		1 844,00 €		4	4
2013		1 886,00 €		4	4
2014		1 429,50 €		4	4
2015		1 441,50 €		4	4
2016	60 000,00 €	1 450,50 €	4		4
2017	60 600,00 €	1 450,50 €	4		4
2018	61 206,00 €	1 450,50 €	4		4
2019	61 818,06 €	1 450,50 €	4		4
2020	62 436,24 €	1 450,50 €	4		4
2021	63 060,60 €	1 450,50 €	4		4
2022		1 450,50 €			
Total			24	143	167

(1) Revenus annuels (proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année) au titre des périodes Commerçant.

(2) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre au régime assimilé à la Sécurité Sociale).

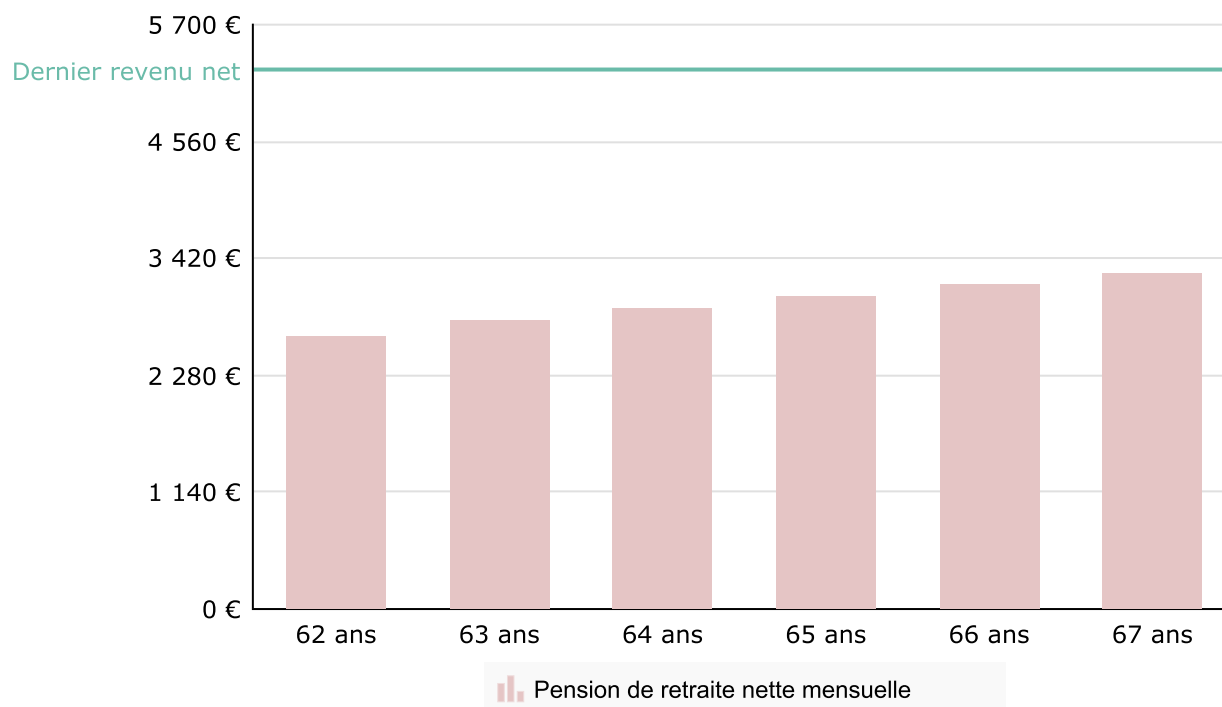
(3) Il s'agit de la durée d'assurance au régime assimilé à la Sécurité Sociale. Elle inclut seulement les trimestres validés et accomplis.

(4) Trimestres tous régimes confondus limités à 4 par an.

Comparatif retraite

Monsieur MARTIN

Selon votre âge de départ en retraite, le montant des pensions et rentes évolue comme l'illustre ce graphique.



Pour expliquer cette évolution, vos pensions et rentes mensuelles sont détaillées dans ce tableau :

Départ en retraite à ... et 4 mois	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Départ en retraite le 01/01 ...	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trimestres acquis	163	167	171	175	179	183
Pensions et rentes nettes (1)	2 890 €	3 058 €	3 168 €	3 290 €	3 404 €	3 516 €
Dernier revenu net (2)	5 203 €	5 255 €	5 308 €	5 361 €	5 414 €	5 468 €
Taux de remplacement net (1/2)	56 %	58 %	60 %	61 %	63 %	64 %

Pensions et rentes brutes	3 139 €	3 320 €	3 441 €	3 570 €	3 694 €	3 814 €
Régime de base	1 360 €	1 479 €	1 594 €	1 719 €	1 843 €	1 969 €
Régime complémentaire	1 510 €	1 572 €	1 578 €	1 582 €	1 582 €	1 576 €
Rentes issues de "Article 83 La Mondiale"	164 €	164 €	164 €	164 €	164 €	164 €
Rentes issues de "Article 83 AXA"	51 €	51 €	51 €	51 €	51 €	51 €
Rentes issues de "Article 82 AXA"	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €